



Commune de Dison

Wallonie

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement Territorial (CoDT), est organisée une enquête publique relative à l'abrogation:

- d'un guide communal d'urbanisme

Le projet consiste en l'abrogation du règlement communal sur les bâtisses de Dison et Andrimont

L'enquête publique est ouverte le mercredi 3 janvier 2018 et clôturée le jeudi 1^{er} février 2018.

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi matin de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.96-97-98, mail : urbanisme@dison.be) dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/01/18 au 01/02/18 au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- Par Fax au numéro suivant : 087/34.15.87.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 1^{er} février 2018 à 10h dans la salle du Conseil de l'Administration communal, rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison.